



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION
DE LA FETE ENTRE VOISINS DU SAMEDI 30 MAI 2026
AU PIETONNIER JACQUES BREL.**

Arrêté de Police N° 29/2026 (ST) du 23 avril 2026

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les
articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,
Vu la demande écrite formulée par Monsieur et Madame CUISSE
Jean-Pierre qui est d'occuper le domaine Public du Piétonnier
Jacques Brel afin d'organiser une « fête de voisins »
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de réglementer la
« fête entre voisins le samedi 30 mai 2026.*

ARRETE

- Article 1** *Monsieur et Madame CUISSE Jean-Pierre sont autorisés à occuper le domaine public du Piétonnier Jacques Brel à l'occasion de la fête des voisins) le samedi 30 mai 2026.*
- Article 2** *Les organisateurs procéderont à la mise en place et au retrait du matériel.*
- Article 3** *Les organisateurs veilleront à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.*
- Article 4** *Monsieur et Madame CUISSE Jean-Pierre domiciliés au 58 Piétonnier Jacques Brel,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI,
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN
Le 23 avril 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

